

29. Administration Générale – Ressources Humaines – Modification des jours et horaires d'ouverture de la piscine communautaire à Montville / Conséquences sur les emplois du temps des agents.

Délibération 2023-06-27-093

Rapport

Rapporteur	M. BOUTET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	58
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	68

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Vice-Président en charge des Ressources humaines et du Dialogue Social et informe le Conseil Communautaire que pour faire face à la flambée des coûts de l'énergie, plusieurs mesures ont été prises depuis l'an dernier : technique d'abord avec des remplacements et/ou remises à niveau des chaudières, calorifugeages, système de régulation ... réalisés dans le cadre du contrat de prestation de service de DALKIA, fermeture pendant les petites vacances scolaires (Noël et Février) périodes réputées les plus froides et par conséquent plus énergivores.

Cette dernière disposition a permis de diminuer les consommations (gaz, électricité, eau chaude sanitaire et eau de nettoyage), mais en contrepartie a entraîné, d'une part, une réduction de service pour les usagers, et, d'autre part, des difficultés pour le réemploi des sept agents affectés à ce service fermé temporairement.

Afin de poursuivre la baisse des consommations et de maintenir une continuité de service tout en préservant l'emploi des agents, d'autres solutions ont été étudiées.

Entretemps, la piscine de Forges les Eaux qui accueille 23 classes élémentaires, de notre territoire, a fermé ses portes pour une durée de 3 ans minimum. Le transfert d'une grande partie de ces classes peut avoir lieu vers la piscine communautaire à Montville.

La solution retenue par les élus communautaires consiste donc à fermer la piscine les samedis et dimanches, et de concentrer toutes les activités du lundi matin 8h45 au vendredi soir 20h00.

Il est ainsi proposé une nouvelle organisation des emplois du temps des 7 agents de la piscine comme présenté ci-dessous :

Poste	Emploi du temps Actuel	A compter du 04 sept 2023
1 agent technique et d'entretien (35h hebdo)	6 jours sur 7 du lundi au samedi de 6h00 à 13h00 en moyenne. Dimanche jour de repos fixe.	5 jours sur 7 du mardi au samedi. Repos dimanche et lundi
2 agents d'accueil et d'entretien (70h par quinzaine)	Roulement sur 2 semaines avec permanence 1 WE sur 2 et 1 mercredi sur 2. 1 matinée et 1 après midi de repos fixes par semaine	5 jours sur 7 du lundi au vendredi Repos samedi et dimanche
3 Educateurs sportifs de la natation (73h/quinzaine)	Roulement sur 2 semaines : une de 4 jours, une de 6 jours, 1 WE sur 2 et 1 jour de repos fixe en semaine.	5 jours sur 7 avec alternance fin à 20h00 ou 16h00 Repos le samedi et dimanche
1 éducateur directeur (75h00/quinzaine)	Roulement sur 2 semaines : une de 4 jours, une de 6 jours, 1 WE sur 2 et 1 jour de repos fixe en semaine.	5 jours sur 7 avec alternance fin à 20h00 ou 16h00 avec temps de direction plus important. Repos le samedi et dimanche

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à la majorité, décide d'adopter les nouveaux emplois du temps des 7 agents de la piscine.

Nombre de votants	68
Votes pour	49
Votes contre	11*
Abstention	8**

*Ont voté contre :

Mesdames AUTIN, CLABAUT, DUCHESNE et MOHN

Messieurs HUBY, LANGLOIS, MARMORAT, NION, POYEN et TAILLEUR (+pouvoir de Monsieur BONHOMME),

**se sont abstenus :

Mesdames HUBERT et LEROY-TESTU

Messieurs BERTRAM, CORDIER, GUEVILLE (+pouvoir de Mme DOUILLET), HOUEL et OTERO.

Pour ampliation conforme,

Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Jacques PETIT